



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ac-nantes.fr**

## Diplômes étrangers

Publié le 07/11/2013 – Mis à jour le 12/01/2016

Vous détenez des diplômes étrangers et vous souhaitez obtenir des informations sur : la reconnaissance et la validation de vos diplômes, le dossier à constituer, l'exercice de votre profession en France, la poursuite d'études en France...

Le Centre ENIC-NARIC France, le centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes, est le seul habilité à délivrer ces attestations :

- il établit des attestations de reconnaissance de niveau d'études pour les diplômes étrangers (important : le principe juridique d'équivalence n'existe pas en France) ;
- il renseigne sur la procédure de reconnaissance des diplômes français à l'étranger ;
- il informe sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.

Vous êtes donc invités à prendre contact auprès du :

CIEP - Département reconnaissance des diplômes - Centre ENIC-NARIC France - 1 avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex - tel 33 (0)1 70 19 30 31.

Vous pouvez aussi consulter le site <http://www.ciep.fr/enic-naric-france> ou écrire à [enic-naric@ciep.fr](mailto:enic-naric@ciep.fr)

**Date :**

07/11/2013

M.A.J. le 12/01/2016

### Dans cette rubrique

---

- [Le rectorat vous accueille](#)
- [Annuaire](#)
- [Organigramme](#)
- [Nous écrire](#)

Rectorat de Nantes  
4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03  
Tél. 02 40 37 37 37